



## Les premiers jours de l'application de la *Loi sur le tabac* se déroulent plutôt bien

Lucie Desjardins

En mettant en place les dispositions de la *Loi sur le tabac*, le gouvernement du Québec posait un geste concret pour protéger l'ensemble de la population contre les méfaits du tabagisme. Les dernières dispositions de la loi entraient en vigueur le 17 décembre. Malgré la frénésie du temps des fêtes et les réceptions de bureau, une volonté générale et une bonne collaboration de la part des Québécois à respecter la loi est palpable. Les premiers jours de l'application de ces nouvelles mesures se sont déroulés sans cris ni grincements de dents.

La population a été sensibilisée à ces nouvelles restrictions concernant l'interdiction de fumer dans les milieux de travail et dans certains lieux publics. Elle a, en effet, bénéficié de la campagne de communication du ministère de la Santé et des Services sociaux diffusée dans les médias écrits et électroniques. En outre, une belle couverture de toute la presse, axée sur la cessation et les efforts des employeurs, a facilité ce changement. Les pires craintes ont aussi été exprimées tout comme les meilleurs appuis.

Après un tour d'horizon, il semble que dans la plupart des lieux publics, les fumeurs ne contestent pas la loi mais pour plusieurs d'entre eux, la confusion règne : ils ne savent pas exactement où ils ont le droit de fumer, surtout lorsqu'ils voient des cendriers et des affiches d'interdiction dans un même lieu. Comme pour tout changement, une période de transition est à prévoir et s'accompagne souvent de ce genre d'incohérence.



### De l'air dans les centres commerciaux

Plusieurs gestionnaires d'endroits publics en donnent plus que ce qu'exige la loi. À titre d'exemple, beaucoup de centres commerciaux interdisent désormais totalement l'usage du tabac.

Néanmoins, des restaurateurs estiment que cette loi est difficilement applicable. Ils ont l'obligation de réserver au moins 60 % de places non-fumeurs et devront ériger des cloisons entre la zone fumeur et la zone non-fumeur d'ici 10 ans. Cette construction de cloisons ne s'applique que pour les établissements de 35 places et plus. Selon notre évaluation, il y a lieu de croire que les restaurateurs, pour la plupart, attendront l'application des sanctions avant d'aménager l'espace conformément à la loi.

### Les entreprises prêtes à se conformer

Dans les milieux de travail, malgré l'annonce du ministre délégué à la Santé, Gilles Baril, de reporter les sanctions prévues pour une période de six à douze mois, la plupart des entreprises étaient prêtes à se conformer à la loi, d'après un sondage de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes (FCEI).

« La presque totalité (92,2 %) des propriétaires d'entreprise connaissaient la date d'entrée en vigueur de la loi. Dans la majorité des cas (63,3 %) on estimait disposer d'assez de temps pour se conformer. Des chefs d'entreprises interrogés, 15,6 % ne croyaient pas pouvoir respecter l'échéance alors que 4,2 % d'entre eux ne pouvaient dire si leur entreprise serait conforme lors de l'entrée en vigueur de la loi », a mentionné leur communiqué du 15 décembre. Or, si l'on additionne le 16,8 % des répondants qui travaillent déjà dans des lieux sans fumée, c'est quelque 80 % qui étaient prêts à se conformer à la loi.

### SOMMAIRE

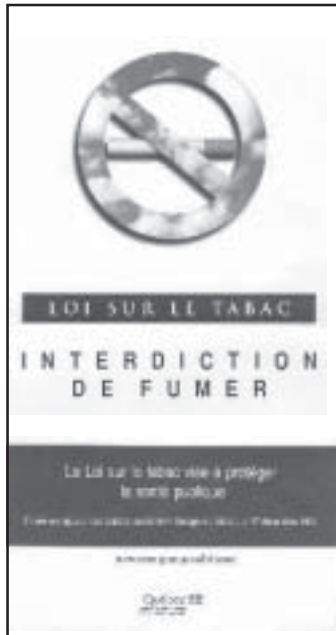
La fumée ambiante : un cocktail mortel	4
Allan Rock dénonce les fabricants	5
Le Bloc intervient contre le tabagisme	6
Le tabac tue de plus en plus de femmes	7
36 % des élèves de secondaire V fument	8
Semaine québécoise pour un avenir sans tabac	9

→ Les entrepreneurs sont en accord avec la loi et ont adopté des politiques antitabac au sein de leur entreprise, a indiqué la FCEI. Le bémol est de définir qui est responsable de faire respecter la loi ? Sur ce point et dans une large proportion (73,6 %), les dirigeants interrogés ne souhaitent pas avoir à assumer la responsabilité de faire appliquer la loi. « *Ils veulent bien faire leur part mais ne revient-il pas au gouvernement d'assumer la sienne ?* »

se demande la FCEI.

Concrètement, la plupart des employeurs ont décidé de ne pas construire de fumeurs par faute de place ou à cause des coûts d'une telle installation. C'est dire que les employés iront fumer dehors. Ce changement social demandera une saine gestion des relations de travail afin que l'adaptation se fasse harmonieusement. Car la « *loi est là pour rester* », a affirmé le ministre Baril au mois de novembre dernier à la presse : « *Elle entre en vigueur à partir du 17 décembre et il n'y a pas d'exception pour personne. Ça va être la même loi pour tout le monde.* »

La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac salue avec enthousiasme l'entrée en vigueur de la loi et estime qu'elle « *va enfin permettre à la société québécoise de s'attaquer au problème du tabagisme. À court terme, elle protégera les non-fumeurs et réduira le nombre de fumeurs, mais mieux encore, à plus long terme, elle réduira le nombre de maladies et de décès liés à l'usage du tabac.* »



### Cinq mesures demandées

Toutefois, le report de l'application des sanctions a amené la Coalition et les groupes de santé à proposer au gouvernement cinq mesures pour assurer le respect de la loi : « *L'adoption d'une date ferme pour l'entrée en vigueur des sanctions de la Loi, soit le 17 juillet 2000 ; l'embauche d'un nombre suffisant d'inspecteurs pour veiller au respect de la Loi ; un mécanisme de recours à l'intention des employés dont les employeurs ignorent la Loi ; un renforcement de la campagne d'information à l'intention des entreprises et des citoyens afin de faire connaître ces trois mesures, les caractéristiques*



La société Ivanhoe a converti ses 21 centres commerciaux québécois en lieux totalement sans fumée, incluant la Place Montréal Trust, le Mail Champlain à Brossard, la Place Sainte-Foy et les Galeries Rive-Nord de Repentigny. Cette transformation, sous le thème de « *Rose Poumons* », est très bien respectée et englobe aussi les foires alimentaires.

*nocives de la fumée de tabac dans l'environnement et le droit des non-fumeurs de travailler dans un environnement sans fumée ; une aide aux fumeurs qui désirent cesser de fumer.* »

Dans un éditorial du quotidien *Le Nouvelliste* de Trois-Rivières du 17 décembre, Ginette Gagnon a souligné qu'il était temps que la *Loi sur le tabac* s'applique. Par ailleurs, fait-elle remarquer « *À ceux, encore là, qui voient cette mesure comme la fin du monde, il est bon de rappeler que cette situation prévaut dans nombre d'entreprises américaines et européennes. Le Québec n'invente absolument rien et ne prend personne de vitesse. Il ne fait que rattraper le courant montant en faveur d'un environnement exempt de substances cancérigènes.* »

## Nos meilleurs vœux de bonheur pour l'an 2000



Merci aux lecteurs qui nous ont signalé d'autres restaurants sans fumée. Voir notre liste mise à jour à : [www.arrete.qc.ca/restaurants.htm](http://www.arrete.qc.ca/restaurants.htm)

Le bulletin *Info-tabac* bénéficie de l'appui financier des organismes suivants, que nous remercions :



Gouvernement du Québec  
Ministère de la Santé  
et des Services sociaux

Gilles Baril, ministre délégué



CONFÉRENCE DES RÉGIONS  
RÉGIONALES DE LA SANTÉ  
ET DES SERVICES  
SOCIAUX DU QUÉBEC

Santé publique - Comité tabac



RÉGIE RÉGIONALE  
DE LA SANTÉ ET DES  
SERVICES SOCIAUX  
DE MONTRÉAL-CENTRE

Direction de la santé publique

Les textes publiés dans ce bulletin ne représentent pas nécessairement les opinions ou les positions de ces organismes.

## Le ministère intensifie sa campagne

L'équipe des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux a mené sa campagne de publicité visant à préparer l'entrée en vigueur, le 17 décembre, des dernières dispositions de la *Loi sur le tabac*. Son objectif : sensibiliser le public.

Les gens ont pu entendre, du 13 au 18 décembre, des publicités radiophoniques, à travers le Québec, et voir à la télévision, sur le réseau français et anglais, un message de 30 secondes faisant la promotion de la loi. Les médias écrits ont aussi été mis à contribution.

En outre, une pochette de presse a été distribuée aux journalistes les invitant à informer la population.

Cette campagne ponctuelle s'est terminée le 18 décembre et le ministère analyse les résultats d'un sondage Omnibus réalisé auprès de la population québécoise. Par cette enquête, le ministère tente d'évaluer ce que connaît la population de la *Loi sur le tabac* pour ensuite réajuster le message selon les résultats obtenus, nous a indiqué Lise Talbot, chef du Service de la lutte au tabagisme. Ce sondage a aussi mesuré l'opinion des Québécois et a recueilli de l'information concernant l'implantation de la loi dans les milieux visés.

- L.D.

Lise Talbot, chef  
du Service de la lutte au tabagisme



## Forte majorité en accord avec la loi

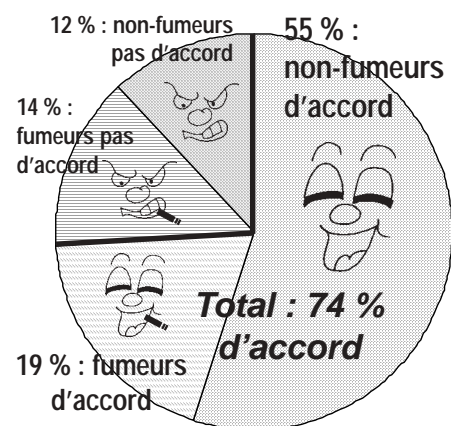
Les dispositions législatives interdisant l'usage du tabac en milieu de travail obtiennent la faveur d'une grande majorité de Québécois. C'est ce qu'indique un sondage Omnibus Léger & Léger, réalisé le 6 novembre auprès de 503 Québécois et Québécoises âgés de 18 ans et plus.

Pas moins de 74,6 % des répondants sont en accord avec ces dispositions, soit 56,4 % des fumeurs et 81,6 % des non-fumeurs.

Les deux groupes ont la même perception par rapport au geste du gouvernement de reporter l'application des sanctions prévues à la loi ; 60 % considèrent cela comme un recul dû aux pressions du monde des affaires.

Quant à la hausse des taxes de 1,20 \$ la cartouche, 67,5 % ne la considèrent pas suffisante pour réduire le tabagisme chez les jeunes, soit 69,4 % des fumeurs et 66,7 % des non-fumeurs. Malgré cela, seulement 53,5 % approuveraient une hausse de taxes de 10 \$ la cartouche. L'opposition la plus forte provient des fumeurs, dont l'adhésion au projet n'emporte que 21,2 %, tandis que l'appui à la hausse rejoint 65,8 % des non-fumeurs.

Par ailleurs, une forte majorité des répondants, 69,4 %, favoriseraient le versement des sommes recueillies, grâce à l'augmentation des taxes, dans un fonds destiné à des programmes de soutien aux personnes désirant cesser de fumer. -L.D.



Répartition de l'ensemble de la population adulte, selon le statut tabagique, et l'appui aux interdictions de fumer prévues à la *Loi sur le tabac*.

Sondage Omnibus Léger et Léger, novembre 1999.

Semaine québécoise pour un avenir sans tabac 16 au 22 janvier 2000

J'ARRÊTE.

Je vais y arriver!

Conseil québécois  
sur le tabac  
et la santé

Avec l'appui de  
Québec  
Ministère de  
la Santé et des  
Services sociaux

# La fumée secondaire n'irrite pas Imperial Tobacco

Imperial Tobacco affirme toujours poursuivre ses recherches en vue de développer des produits qui tiennent compte des risques pour la santé. C'est ce que révèle leur dépliant intitulé *Position d'Imperial Tobacco sur le dossier du tabac*.

En ce qui concerne la fumée de tabac dans l'environnement (FTE), la compagnie prétend, étude à l'appui, qu'il n'y a « aucune corrélation statistiquement significative entre l'exposition à la fumée de tabac ambiante et le cancer du poumon. »

Toutefois, les chercheurs de divers organismes prestigieux tels que l'Organisation mondiale de la santé, Santé Canada, l'Association médicale canadienne, le U.S. National Research Council, le U.S. Surgeon General, le U.S. National Institute of Occupational Safety and Health, la U.S. Occupational Safety and Health Administration, la U.S. Environmental Protection Agency et le Centre de recherche sur le cancer ont établi un lien entre l'exposition à long terme et les maladies du cœur et le cancer.

Tout laisse croire que Imperial Tobacco se refuse à reconnaître le consensus de la communauté médicale concernant les méfaits de la FTE et, d'une façon habile, nie les risques pour la santé. Pourtant, l'agence américaine U.S. Environmental Protection a classé la FTE parmi les agents cancérigènes de catégorie A, soit le niveau de dangerosité le plus élevé. C'est entre 16 % et 19 % que se chiffre l'augmentation du risque de cancer du poumon pour un non-fumeur vivant avec un fumeur, selon les résultats de cette agence américaine, de l'OMS et du Centre international de recherche sur le cancer.

Santé Canada évalue à plus de 300 les non-fumeurs qui décèdent chaque année d'un cancer du poumon associé à l'exposition de la fumée secondaire. Il faut ajouter à ce nombre, les décès par maladies du cœur qui sont dix fois plus élevés.

Selon des données californiennes transposées au Québec, au prorata de la population, « il y a entre 1100 et 1800 décès par année, chez les non-fumeurs, provoqués par la cigarette », a estimé Francis Thompson, ex-rédacteur en chef d'Info-tabac et maintenant analyste à l'Association pour les droits des non-fumeurs à Ottawa. Cependant, un facteur aggravant doit être considéré, soit celui qu'au Québec, il y a plus de fumeurs qu'en Californie, donc un risque d'exposition à la fumée secondaire plus élevé.

Les gens exposés à la FTE sont susceptibles, selon la durée de l'exposition, de souffrir d'irritations aux yeux, au nez, à la gorge, de maux de tête, d'étourdissements, de nausées, de toux, de fatigue. Ils risquent également de présenter des troubles de concentration, de voir leur rythme cardiaque s'accélérer et leur tension artérielle augmenter. Outre l'inconfort lié à l'odeur, l'exposition à la fumée peut aggraver les symptômes des personnes souffrant d'allergies ou d'asthme et provoquer ou amplifier les maladies infantiles.

De multiples études ont démontré que la FTE comprend plus de 4000 produits chimiques, certains reconnus des plus nocifs tels que la nicotine, le goudron, le monoxyde de carbone, le benzène, le chlorure de vinyle, l'ammoniac, le cyanure, l'arsenic, le formaldéhyde. Au moins cinquante de ces produits sont des cancérigènes connus. D'autres sont des agents mutagènes capables de changer la structure génétique des cellules.

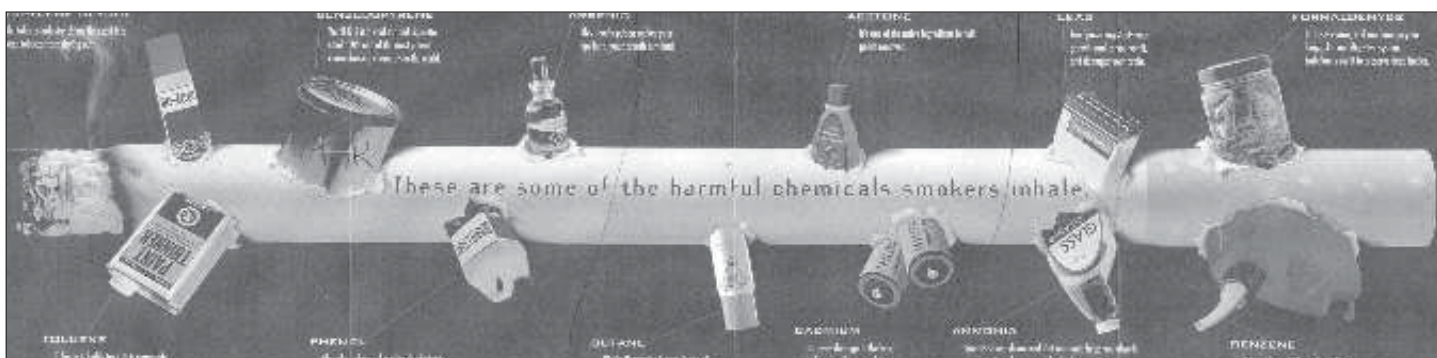
Indépendamment du fait d'avoir manqué à son obligation d'informer le public sur les effets nocifs de l'exposition à la fumée ambiante, de toute évidence, Imperial Tobacco n'a proposé aucune solution qui soit adéquate afin d'enrayer les risques.

Outre l'usage du tabac confiné dans un fumoir possédant son système d'aération indépendant, aucun autre moyen n'est plus sûr que d'en supprimer sa source. Les filtres à air et autres systèmes de purification ne font pas le poids puisqu'ils « sont efficaces pour faire disparaître une partie des particules de fumée, mais non pour enlever celles qui se logent sur les aliments, les meubles, la peau et d'autres surfaces », a indiqué Santé Canada.

Le pneumologue André Gervais a précisé que selon le système de purification, « les gaz toxiques ne sont pas nécessairement éliminés malgré qu'une partie des particules de fumée est enrayerée. Donc, cela crée l'illusion qu'il n'y a plus de gaz toxiques, ni danger. »

Les nouvelles mesures de la *Loi sur le tabac* concernant l'usage du tabac dans les lieux publics et les milieux de travail sont tout à fait appropriées, car elles permettront aux non-fumeurs d'être moins exposés à la fumée secondaire.

– L.D.



Benzène, ammoniac, arsenic, formaldéhyde, et autres poisons d'usage industriel sont illustrés dans cette affiche du ministère de la Santé de la Colombie-Britannique, afin d'imager les dangers de la fumée de tabac.

# Au tour d'Allan Rock de lever le voile sur les pratiques de l'industrie du tabac

Lucie Desjardins

Après l'Association pour les droits des non-fumeurs (ADNF) et Médecins pour un Canada sans fumée, c'est au tour du ministre de la Santé, Allan Rock, de dénoncer les pratiques « trompeuses » de l'industrie du tabac de, vraisemblablement, camoufler les réels dangers de ses produits, renforcer la dépendance des fumeurs et séduire une clientèle de jeunes mineurs.

Le 22 novembre, Santé Canada a rendu publics 1200 documents émanant de la compagnie-mère d'Imperial Tobacco, la British American Tobacco. Ils résultent d'une recherche à travers six millions de pages de documents internes stockés au centre d'archives de la compagnie en Angleterre. (Ces documents sont disponibles sur le site web du Centre national de documentation sur le tabac et la santé, [www.cctc.ca/ncth/guildford](http://www.cctc.ca/ncth/guildford))

Ces documents dévoilent des recherches et des projets de recherche relatifs aux



Allan Rock se montre plus incisif envers l'industrie du tabac.

activités promotionnelles concernant les jeunes mineurs et le marché potentiel qu'ils représentent. Diverses données sont abordées comme le rôle de la nicotine et l'accoutumance à partir desquelles sont élaborées des stratégies de mise en marché. Les dossiers traitent également des produits innovateurs et ceux qualifiés de

« plus sûrs », par exemple la cigarette légère. On s'intéresse aussi aux fumeurs et ex-fumeurs conscientisés, aux produits engendrant peu de fumée secondaire, à la fumée de tabac ambiante, aux stratégies de marketing, à la publicité et à la contrebande en vue de développer des tactiques lucratives. Par ailleurs, de nombreuses informations portent sur les relations publiques, le lobbying et les relations des compagnies de tabac avec le gouvernement, entre autres.

Le ministre Rock a déclaré être troublé par le contenu de ces documents et croit nécessaire « *de mener des campagnes agressives et soutenues pour informer les Canadiens et les Canadiennes non seulement des dangers du tabac pour la santé, mais aussi des stratégies de mise en marché et des tactiques utilisées par l'industrie du tabac.* »

Ces renseignements font foi que les compagnies canadiennes, tout comme leurs jumelles américaines, connaissent →

## Ottawa et Québec songent à récupérer les coûts de santé

Le ministre fédéral de la Santé Allan Rock, devant les révélations concernant les pratiques d'Imperial Tobacco, considère la possibilité de poursuivre la compagnie en dommages-intérêts pour les coûts de santé reliés à l'usage du tabac. Les documents issus des archives de BAT en Angleterre pourraient être déposés en preuve. Par ailleurs, il entend prendre divers moyens afin de lutter contre le tabagisme. Il est question d'un projet de loi pour renforcer les mises en garde inscrites sur les paquets de cigarettes, de nouvelles réglementations concernant l'étiquetage et des campagnes publicitaires antitabac féroces.

Garfield Mahood, directeur de l'ADNF, prône l'implication des gouvernements canadiens qui doivent « *tenir l'industrie du tabac responsable pour ce qu'elle a fait et pour ce qu'elle a négligé de faire en ayant recours aux mesures législatives, aux poursuites en dommages-intérêts ou aux poursuites criminelles. Une commission royale d'enquête constituerait un bon début pour réparer les dommages causés par la dissimulation des informations.* »

Pour sa part, la ministre de la Justice au Québec, Linda

Goupil, examine la faisabilité d'une poursuite judiciaire contre la compagnie de tabac, sachant pertinemment l'exigence d'un tel dossier. « *Quelles sont les preuves ?* » a-t-elle indiqué aux médias. « *Avant d'intenter des poursuites, il faut penser à faire la preuve qu'il y a une faute, qu'il y a des préjudices. Il faut évaluer l'opportunité de poursuivre.* »

De son côté, le Bloc Québécois exige que le Comité permanent de la santé de la Chambre des communes enquête sur le comportement des manufacturiers de tabac, a indiqué en conférence de presse, le 9 décembre, le député de Hochelaga-Maisonneuve et porte-parole du Bloc en matière de santé, Réal Ménard. À cet effet, une motion qui a été déposée le 13 décembre, a été appuyée par quatre organismes de santé : l'Association pour les droits des non-fumeurs, la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, Médecins pour un Canada sans fumée et la Société canadienne du cancer.

Ces organismes préconisent non seulement l'idée d'intenter des poursuites mais suggèrent une commission d'enquête.

La Colombie-Britannique est la seule province à avoir entamé une poursuite contre une compagnie de tabac. L'Ontario et Terre-Neuve évaluent la possibilité d'obtenir des compensations pour les sommes qui ont servi à soigner les fumeurs. À ce jour, aucun recours n'a cependant été initié.

— L.D.



Jeffrey Wigand aide Santé Canada à déchiffrer les documents de l'industrie.

→ les effets nocifs du tabac et étaient au courant des manipulations scientifiques qui entraînent le consommateur à absorber davantage de goudron et de nicotine que ne le mentionne les paquets. Des propos qui ont été confirmés par la nouvelle recrue d'Allan Rock, Jeffrey Wigand, biochimiste, ancien directeur de recherche chez Brown et Williamson, compagnie soeur d'Imperial Tobacco. M. Wigand, après avoir été congédié, a révélé les méthodes employées par cette industrie, comme celles consistant à modifier la composition des produits afin d'entretenir l'accoutumance du consommateur.

### « Tout à fait possible de fabriquer des cigarettes sans nicotine »

« La cigarette n'est qu'un dispositif pour administrer de la drogue, en l'occurrence de la nicotine », insiste M. Wigand. Il confirme que les compagnies de tabac savaient depuis des années que leurs produits causent le cancer et tuent des millions d'humains. Parallèlement, elles déployaient des efforts pour minimiser le danger ou faire croire à des produits « plus sûrs ».

M. Wigand corrobore l'information relative à l'étendue et à la portée des recherches sur la nicotine et précise « qu'il est tout à fait possible de fabriquer des cigarettes sans nicotine. C'est comme faire du café sans caféine ou du lait sans gras. » Seulement, sans dépendance causée par la nicotine, qui consommerait les produits du tabac ?

La révélation de tels documents n'est pas une première ; à quelques reprises, Médecins pour un Canada sans fumée et l'ADNF ont présenté publiquement des documents obtenus au centre d'archives de BAT qui témoignent des pratiques des

compagnies de tabac. Ces groupes ont mis en lumière les agissements des compagnies américaines et canadiennes permettant de déjouer les mesures mécaniques des constituants de la fumée indiqués sur les paquets de cigarettes, de telle sorte que les résultats soient inférieurs à la teneur réelle des produits, ce qu'ils ont appelé « la cigarette élastique ».

### Les fumeurs savent-ils ce qu'ils fument ?

En réplique, par voie de communiqué de presse, la compagnie canadienne a rejeté les allégations de Médecins pour un Canada sans fumée « voulant qu'Imperial Tobacco conçoive ses produits de manière à tromper délibérément les fumeurs et les gouvernements quant à la teneur réelle de ses produits. » De plus, la compagnie se défend bien de créer ses produits selon le concept de la cigarette « élastique » : « Imperial Tobacco n'a jamais été guidé par ce concept dans le design de ses nouveaux produits ni dans les modifications apportées aux produits qui se trouvent déjà sur le marché. »

Par ailleurs, Imperial Tobacco nie avoir ajouté artificiellement de la nicotine à ses produits ou encore avoir conçu ceux-ci pour que les fumeurs ingèrent plus de nicotine que ne le révèle l'inscription sur les paquets.

M. Wigand semble être d'un tout autre avis : « Les moyens utilisés pour contrôler l'absorption de la nicotine par les fumeurs diffèrent selon le pays. Aux États-Unis, on utilise des additifs pour accroître l'absorption de nicotine sans qu'il y ait augmentation de la teneur en nicotine mesurée par les "machines à fumer". »

« Au Canada, d'après les preuves documentaires dont nous disposons pour le moment, les efforts en matière de recherche et de développement concernaient plutôt les modifications dans la conception physique des cigarettes, de même que le choix de variétés de tabac, mais l'effet visé était le même. Quels que soient les moyens utilisés, il s'agit bel et bien de manipulation », a-t-il indiqué lors d'une conférence de presse organisée par l'ADNF le 22 novembre.

(Voir le texte Manipulation : The Story of Imperial Tobacco and its Cigarettes, Neil E. Collishaw, novembre 1999. <http://www.smoke-free.ca/documents/Manipulation1.htm>)

## Le Bloc veut faire la lumière sur les années de contrebande

Au volet de la santé, le Bloc Québécois est préoccupé par le dossier du tabac. Le député de Hochelaga-Maisonneuve et porte-parole du parti en matière de santé, Réal Ménard, nous a fait part de ses préoccupations : « Parmi les dossiers jugés plus urgents, celui du tabac figure dans les priorités. »

Le 9 décembre dernier, en conférence de presse, le député Ménard a annoncé qu'était venu le moment pour le Comité permanent de la santé et pour tous les parlementaires de « se pencher sur les comportements des compagnies de tabac, spécifiquement leur contribution dans la mise sur pied d'un réseau de contrebande de cigarettes vers les États-Unis de 1991 à 1995 et quant aux questions liées à la santé publique. » Il a déposé une motion au Comité, le 13 décembre, laquelle sera débattue ultérieurement.

Le libellé se lit comme suit :

« Que le Comité permanent de la santé prenne tous les moyens à sa disposition afin d'éclairer la Chambre sur le rôle que les manufacturiers de cigarettes canadiens ont joué dans la mise sur pied d'un réseau de contrebande vers les États-Unis de 1991 à 1995. »

Que le Comité permanent de la santé évalue le manque à gagner qu'il en est résulté pour les divers gouvernements concernés. Qu'il envisage la possibilité de proposer aux divers gouvernements concernés des poursuites légales à l'endroit de ces compagnies. Le Comité analysera aussi l'impact des pratiques commerciales des manufacturiers

de cigarettes sur la santé des Québécois et des Canadiens et les



Réal Ménard, porte parole du Bloc Québécois en matière de santé



« moyens de recouvrir les coûts que ces pratiques ont engendrés sur les systèmes publics de santé. »

Outre la possibilité de poursuite au criminel et au civil, M. Ménard estime qu'il est important « de se rendre compte qu'il y a un problème : il y aurait une véritable inégalité dans le fait de mettre sur pied une campagne pour dénoncer ceux qui ne payent pas leur impôt, le travail au noir ou l'économie parallèle. Et l'on se fermerait les yeux quant à des gestes posés par les compagnies de tabac qui seraient illégaux. »

Soulignant le fait que le Comité parlementaire ait le pouvoir de contraindre des témoins à témoigner, en vertu de ses règles de fonctionnement, le député souhaite que des questions soient posées afin de savoir quel rôle les compagnies de tabac ont joué dans la contrebande ? Combien d'argent ont perdu les gouvernements à cause de la contrebande ? Quel est l'impact des pratiques commerciales des compagnies de tabac sur la santé des gens ?

Il considère que ce travail d'enquête, « sans prendre la place de la GRC, permettrait d'évaluer jusqu'à quel point le gouvernement est sérieux dans la mise sur pied d'un véritable plan de lutte au tabagisme. » Enfin, il a reconnu l'existence d'éléments de preuve quant à des atteintes portées à la santé des québécois par les agissements des compagnies de tabac.

En outre, la motion vise à faire en sorte que le dossier ne soit pas exclusivement dans les mains de la GRC. « La GRC a un travail à faire, qui est indépendant du politique. Mais la GRC a une culture du secret, de la confidentialité, du huis clos. Si l'on veut avoir une approche publique, qui va donner lieu à des débats, il faut sortir ça de la GRC. » Il insiste pour que le Comité parlementaire prenne le relais.

Le député Ménard croit qu'il est dans l'intérêt de tous que les parlementaires se posent des questions et il estime que le Comité de la santé a pour rôle de faire la lumière sur ce sujet.

– L.D.

## Les décès liés au tabac sont à la hausse chez les femmes

La mortalité attribuable au tabac a augmenté au Canada depuis quelques années, toutefois beaucoup moins chez les hommes que chez les femmes. Il est même à prévoir qu'elle diminuera chez les hommes au début du nouveau millénaire. Néanmoins, chez les femmes, l'avenir est moins heureux car la mortalité attribuable au tabac devrait continuer à augmenter pour atteindre un taux équivalent à celui enregistré chez les hommes et voire même le dépasser. C'est ce que révèlent les chercheurs Eva Illing et Murray Kaiserman, de Santé Canada, dans une étude publiée en novembre 1999 dans la revue *Maladies chroniques au Canada* ([www.hc-sc.gc.ca/hpb/lcdc/publicat/cdic/cdic203/cd203b\\_f.html](http://www.hc-sc.gc.ca/hpb/lcdc/publicat/cdic/cdic203/cd203b_f.html)).

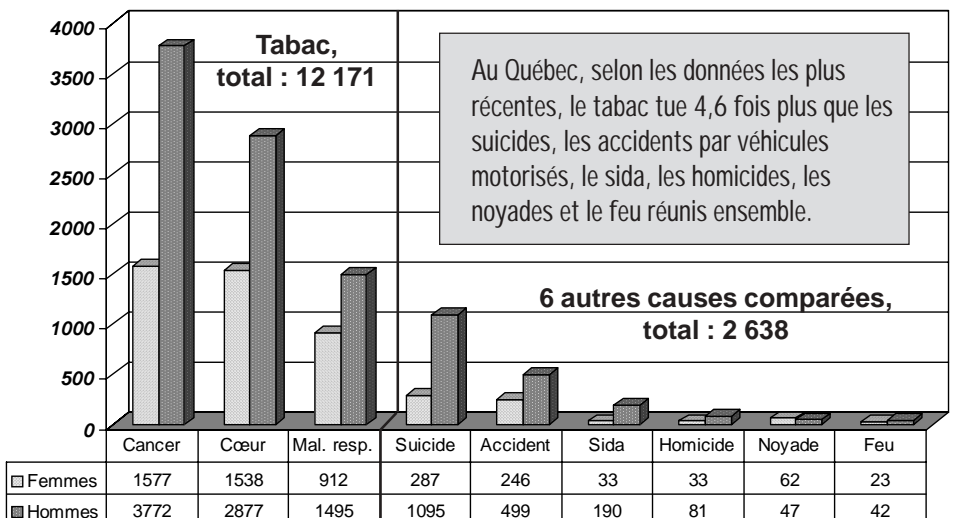
Dans l'ensemble, on y apprend que, pour 1996, des facteurs attribuables au tabagisme sont à l'origine de 29 229 décès chez les hommes et de 15 986 décès chez les femmes, pour un total de 45 215. Néanmoins, le nombre de décès dus au tabagisme chez les femmes a connu une progression fulgurante de 77 %, passant de 9 009 en 1985 à 15 986 en 1996, contrairement à la population masculine pour laquelle les décès ont varié de 28 321 à 29 229.

Ce rapport précise que cette hausse dans la population féminine est imputable à une augmentation des cancers, des maladies cardio-vasculaires et des maladies respiratoires.

D'autres études confirment cette prévision quant à l'augmentation de la mortalité et de la morbidité au sein de la population féminine. En effet, le gouvernement canadien et divers groupes de lutte contre les maladies du cœur, en collaboration avec Statistiques Canada, ont constaté que la proportion des fumeuses chez les adolescentes a augmenté de 30 % ces dernières années contre 17 % chez les jeunes garçons. C'est dire que 23 % des adolescentes et 21 % des adolescents fument. À moins d'un revirement des tendances, ces jeunes filles arriveront en tête de peloton des maladies liées au tabagisme d'ici quelques décennies.

### Une moyenne de 33 morts par jour au Québec

Au Québec en 1996, les décès attribuables au tabagisme, chez les adultes de 35 ans et plus, sont évalués à 5 349 causés par le cancer, à 4 415 par les maladies cardio-vasculaires, et à 2 407 par les maladies respiratoires, pour un total de 12 171 (4 027 femmes et 8 144 hommes). Cette évaluation exclut les décès associés au tabagisme passif, dont la mort subite du nourrisson. – L.D.



Maladies de l'adulte (35 ans et plus) attribuables au tabagisme, en 1996. Le tabagisme passif est exclu.

Six autres causes de mortalité, tous âges, en 1997. Source : Institut de la statistique du Québec

# La cigarette séduit toujours au secondaire

La proportion de jeunes étudiants attirés par le tabac est inquiétante. Au Québec, en secondaire V, 16,5 % des élèves sont des fumeurs quotidiens. Toutefois, s'ajoutent à ce nombre 12,2 % de fumeurs occasionnels et 7,8 % de fumeurs débutants, pour un total de 36,5 %. Ces chiffres excluent les jeunes décrocheurs qui ne sont pas parvenus à finir leur secondaire, lesquels auraient augmenté le pourcentage de fumeurs de leur âge.

Ces données proviennent de l'Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire 1998, dévoilée le 10 novembre dernier à Québec, au bureau de l'Institut de la statistique. Grâce à cette enquête menée à l'automne 1998 auprès de 4238 élèves de 128 écoles, les responsables de la santé publique disposent d'un portrait fidèle et détaillé du tabagisme au secondaire.

Pour s'assurer de l'honnêteté des réponses, les questionnaires furent remplis de façon anonyme en classe. La note « *Il n'y a NI BONNES NI MAUVAISES RÉPONSES. Ce N'EST PAS un examen* », précédait la série de 50 questions touchant sur l'origine et la situation des jeunes, de même que leur consommation et leur perception du tabac.

Afin de se conformer à de nouveaux standards canadiens et internationaux, les chercheurs ont réparti les répondants en six catégories (voir tableau). Cette division rend difficile la comparaison sur la prévalence avec les sondages antérieurs. Le ministère entend reprendre, sur ces bases, l'enquête à tous les deux ans pour suivre l'évolution du tabagisme juvénile.

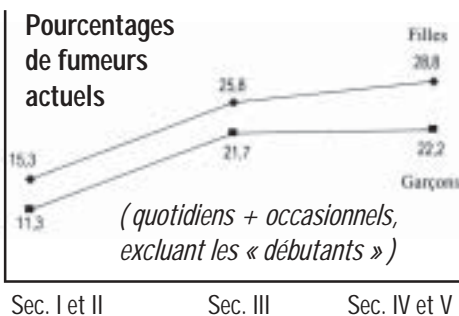
Yvon Fortin, directeur de l'Institut de la statistique, et le Dr Richard Massé, directeur de la Santé publique du Québec, ont partagé avec les médias leurs préoccupations concernant le tabagisme juvénile.



Le dévoilement de l'enquête fut abondamment couvert par les médias. Nombreux et positifs, les reportages télévisés, radiophoniques et écrits ont même inspiré les caricaturistes de la plupart des quotidiens.

Coordonnée par Jacinthe Loiselle, agente de recherche à la Direction Santé Québec de l'Institut de la statistique du Québec, cette enquête est disponible sans frais par Internet à [www.stat.gouv.qc.ca/publicat/sante/tabac98.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/publicat/sante/tabac98.htm). Quant au rapport imprimé de 105 pages, il est distribué par les Publications du Québec (21,95 \$).

- D.C.



Catégorie	Description	Sec. I	Sec. V
Fumeur actuel quotidien	A déjà fumé 100 cigarettes et a fumé à tous les jours au cours des 30 jours précédant l'enquête	5,3 %	16,5 %
Fumeur actuel occasionnel	A déjà fumé 100 cigarettes et a fumé moins qu'à tous les jours au cours des 30 jours précédant l'enquête	4,3	12,2
Fumeur débutant	A fumé entre 1 et 99 cigarettes dans sa vie et a fumé au cours des 30 jours précédant l'enquête	12,0	7,8
Ancien fumeur	A fumé 100 cigarettes ou plus dans sa vie mais n'a pas fumé au cours des 30 jours précédant l'enquête	0,5	5,4
Ancien expérimentateur	A fumé entre 1 et 99 cigarettes dans sa vie mais n'a pas fumé au cours des 30 jours précédant l'enquête	12,4	24,3
Non-fumeur depuis toujours	A fumé moins d'une cigarette complète dans sa vie	65,5	33,8

## La Déclaration de Kobe dénonce le tabac en tant que menace pour les femmes et les enfants

Lors de la Conférence internationale sur les femmes et le tabac, tenue à Kobe au Japon, du 14 au 18 novembre dernier, des experts en domaine de santé et des activistes de lutte au tabagisme ont demandé à l'Organisation mondiale de la santé d'inclure dans la Convention internationale sur le contrôle du tabac, un volet concernant les femmes, les enfants et le tabagisme.

Cette déclaration a été adoptée à l'unanimité par 500 délégués présents dans le cadre de la conférence organisée par l'OMS. Le docteur Gro Harlem Brundtland, directeur général de l'OMS, a dit vouloir encourager des mesures appropriées afin de protéger les enfants et les adolescents contre l'exposition des produits du tabac, entre autres par l'établissement et le respect des obligations des compagnies de tabac touchant aux avertissements de santé et aux commandes.

Cette Convention sur le contrôle du tabac devrait être adoptée en mai 2003 et sera le premier instrument international encadrant les produits du tabac.

- L.D.

## Le CQTS répand 55 000 affiches « J'ARRÊTE. »

« J'ARRÊTE. Je vais y arriver ! » est le slogan de la *Semaine québécoise pour un avenir sans tabac*, qui aura lieu du 16 au 22 janvier 2000. Coordonnateur national de cette campagne, le Conseil québécois sur le tabac et la santé (CQTS) souhaite enseigner, motiver et aider les fumeurs en phase de réflexion ou de préparation, c'est-à-dire ceux qui pensent ou qui se préparent à arrêter.

Le Conseil affecte une partie de ses efforts à un envoi postal massif vers 42 000 destinataires environ. Il répandra à travers le Québec quelque 55 000 affiches reproduisant en gros l'affirmation « J'ARRÊTE. », où la lettre A prend la forme d'une cigarette brisée. La plupart des entreprises de plus de 20 employés recevront cette affiche officielle, accompagnée d'un dépliant sur la cessation et d'une liste d'activités proposées.

En janvier 1999, le CQTS avait reçu 1200 demandes de matériel supplémentaire de la part d'entreprises ou d'intervenants dans les domaines de la santé ou de l'éducation. Son directeur général, Mario Bujold, souhaite être davantage submergé de demandes en 2000, conséquence d'un intérêt accru pour la cessation provenant de l'effet combiné des nouvelles interdictions de fumer et des résolutions du nouveau millénaire.

Douze organismes nationaux de santé ou d'éducation ont été nommés partenaires officiels de la Semaine, chacun s'étant engagé à mener des activités de sensibilisation auprès du public ou de sa clientèle. Conjointement avec le président du CQTS, le Dr Marcel Boulanger, les présidents des ordres professionnels des pharmaciens, des dentistes et des médecins ont écrit à tous leurs membres, les invitant à jouer un rôle prépondérant pour réduire le tabagisme.

Pour sa part, Info-tabac a mis à jour son site d'aide à l'arrêt tabagique, situé au [www.arrete.qc.ca](http://www.arrete.qc.ca). Ce site, qui a reçu plus de 22 000 visiteurs en 1999, a été remanié de façon à offrir également des renseignements sur d'autres volets du tabagisme.

Au début de janvier, le CQTS ouvrira à son tour son propre site Internet, au [www.cqts.qc.ca](http://www.cqts.qc.ca). On y trouvera notamment les derniers développements relatifs à la Semaine et au *Défi J'arrête, j'y gagne !* dont le lancement aura lieu vers le 21 janvier.

Depuis 1996, la *Semaine québécoise pour un avenir sans tabac* est subventionnée par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. De 1996 à 1998, elle a porté le titre de *Semaine québécoise sans fumer* et eut pour thème les lieux sans fumée. – D.C.

## 20 000 personnes cesseraient de fumer le 1<sup>er</sup> mars 2000

Les employeurs du Québec sont invités à faire la promotion, dans les lieux de travail, d'un vaste concours de cessation où, pour se qualifier, les adeptes de la nicotine devront arrêter de fumer pour au moins 6 semaines, soit du 1<sup>er</sup> mars au 11 avril inclusivement. Les nouveaux non-fumeurs sont éligibles à un tirage provincial dont la valeur totale des prix dépassera 40 000 \$.



Mis sur pied par le groupe Acti-Menu, le *Défi J'arrête, j'y gagne !* souhaite recruter au moins 20 000 participants de 18 ans et plus. Les organismes ou entreprises peuvent prêter main-forte au concours, selon leurs motivations et leurs disponibilités, par la diffusion du matériel, par la promotion du défi à l'in-

terne ou mieux encore, par la mise sur pied d'activités.

« À travers toute la province, affiches sur les routes, les autobus et dans le métro, hebdos, radios et télévisions, contribueront à créer une vaste campagne médiatique pour rallier tous les milieux du Québec à cet important projet de société », annonce la circulaire expédiée aux employeurs.

Démarrant après la *Semaine québécoise pour un avenir sans tabac*, en fin de janvier, la promotion du concours coïncidera avec les mois du cœur, de la nutrition et du cancer, soit de février à avril. Partenaire avec Acti-Menu, le CQTS se chargera d'envoyer les dépliants et les affiches aux employeurs participants ou organisateurs locaux. Plus de détails seront disponibles en janvier à [www.cqts.qc.ca](http://www.cqts.qc.ca).

Le *Défi J'arrête, j'y gagne !* est présenté en collaboration avec la Société canadienne du cancer, l'ensemble des Directions régionales de la santé publique, le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et Santé Canada. – D.C.



À l'occasion de la Semaine québécoise pour un avenir sans tabac 2000,

**Info-tabac** vous invite à :

[www.arrete.qc.ca](http://www.arrete.qc.ca)

**Ressources pour arrêter de fumer :**

- Liens vers les meilleurs sites d'aide à la cessation
- Coordonnées des organismes qui offrent du support
- Reproduction de bottins régionaux

**Nouvelles sections de notre site complètement refondu :**

- Résumé de la loi québécoise
- Aide à l'implantation de lieux sans fumée
- Restaurants sans fumée
- Sélection de liens pour références

22 000 visiteurs en 1999

Denis Côté et Lucie Desjardins



■ **Jocelyn Cormier quitte l'Association pulmonaire**

La cause de la réduction du tabagisme québécois a perdu un de ses plus énergiques défenseurs. Responsable du dossier tabac au sein de l'Association pulmonaire du Québec (APO) depuis huit ans, Jocelyn Cormier vient d'accepter un nouveau défi, à titre de directeur du financement aux Petits Frères des Pauvres.

M. Cormier avait initié plusieurs services fort populaires, notamment les certificats progressifs d'ex-fumeurs, la trousse d'implantation Poumon-9 pour les entreprises, et la ligne téléphonique d'aide à la cessation Poumon-9. Sous sa direction, l'APO a développé un impressionnant choix d'outils antitabac, que les fumeurs ou les intervenants peuvent commander à peu de frais. Le matériel conçu par M. Cormier et ses collaborateurs est toujours offert par l'association, au (514) 596-0805, ou 1 800 295-8111.

■ **11<sup>e</sup> Conférence mondiale à Chicago**

Environ 3500 professionnels sont attendus à la 11<sup>e</sup> Conférence mondiale sur le tabac OU la santé, à Chicago du 6 au 11 août prochain. La 10<sup>e</sup> Conférence s'était tenue en 1997 à Beijing, en Chine.

L'événement a pour mission de motiver et d'outiller davantage les personnes impliquées dans la lutte au tabagisme, et de mieux diriger leurs efforts. L'ultime but : la réduction de la consommation du tabac à l'échelle planétaire.

La Société américaine du cancer agit à titre d'hôte officiel, en collaboration avec l'Association médicale américaine et la Fondation Robert Wood Johnson. Parmi la multitude d'activités au programme, on réunira des gens ayant fait défection de l'industrie du tabac. La soumission des résumés d'allocutions des conférenciers, de même que les inscriptions hâtives, sont attendues dès janvier. Pour renseignements : (312) 464-5159, ou [www.wctoh.org](http://www.wctoh.org)



■ **Vive l'« Alliance pour la lutte au tabagisme » !**

Depuis le 15 novembre, la *Coalition Québec-Chaudière-Appalaches pour la santé et contre le tabagisme* porte désormais un nom plus court et plus dynamique, soit **Alliance pour la lutte au tabagisme**, avec en sous-titre, *Région de Québec et Chaudière-Appalaches*.

La nouvelle appellation évitera la confusion avec la *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac*. Un nouveau logo a été adopté ; il montre deux escrimeurs coupant une cigarette avec des ciseaux.

Parmi ses premières activités, l'Alliance présente une soirée spectacle à la Salle Albert-Rousseau du cégep de Sainte-Foy, le mercredi 19 janvier à 19h. Avant la prestation de l'humoriste Martin Petit et de la pièce *In Vivo*, du groupe Monopode, les visiteurs pourront glaner de l'information aux kiosques traitant du tabagisme. Cette activité s'inscrit dans le cadre de la *Semaine québécoise pour un avenir sans tabac*. Le coordonnateur de l'Alliance est Mario Champagne, que l'on peut joindre au (418) 666-7000, poste 252.

■ **Des films sans fumeur**

Daniel Lacasse, de Québec, a créé un site Internet dédié aux films où n'apparaît aucun fumeur. Cette idée lui a surgi après avoir visionné le film *Titanic*, où le jeune Leonardo Di Caprio fume allégrement. M. Lacasse, âgé de

28 ans, est ennuyé de voir des acteurs au grand écran avec la cigarette au bec. Le tabac, c'est un « *poison en vente libre* », dit-il.

Situé à <http://pages.infinet.net/abc/films-movies>, ce site énumère par ordre alphabétique les films récents dans lesquels n'apparaît aucune scène de tabagisme. Même un film où les fumeurs incarnent des personnages peu valorisés, tels des criminels ou des itinérants, n'aurait pas la clémence de l'internaute cinéophile. Pour la mise à jour hebdomadaire du site, Daniel Lacasse utilise des données d'un site américain comparable, et y ajoute en plus de ses propres observations du cinéma.



■ **Collectionneur de cendriers**

Jacques Darche, de Kateville en Estrie, collectionne les cendriers depuis dix ans. Sa spécialité est d'échanger, avec les fumeurs, des cendriers contre des diplômes de bonne haleine. On peut d'ailleurs lire sur sa carte d'affaires : « *FUMEURS : quand vous aurez compris, je vous échange vos cendriers pour un diplôme officiel de bonne haleine.* »

Dédiée au père de M. Darche, décédé de troubles respiratoires à l'âge de 54 ans, l'impressionnante collection réunit environ 2000 cendriers de toutes formes. Elle sera exposée les 8 et 9 avril prochain au Village québécois d'Antan, de Drummondville. Ce village historique est un endroit inusité pour une exposition de cendriers puisqu'il y est interdit de fumer, même à l'extérieur des bâtiments. On peut rejoindre Jacques Darche au (819) 843-5422.

## ■ L'équipe Player's ne court plus au Québec

Prétexte à presque toute la publicité déguisée des cigarettes Player's au Canada, le programme de course automobile Player's se concentrera sur la série CART en 2000, délaissant la série Atlantique laquelle comportait deux étapes québécoises, Montréal et Trois-Rivières. Les vingt courses de la série CART auront toutes lieu en dehors du Québec, la plupart aux États-Unis.

Basée à Indianapolis, l'équipe Player's est la copropriété de l'Américain Gerald Forsythe. En 2000, ses deux pilotes seront les Québécois Patrick Carpentier et Alexandre Tagliani. Ce dernier remplace Greg Moore, de Colombie-Britannique, qui devait changer d'équipe l'année prochaine. Âgé de 24 ans, Moore a toutefois été victime d'un accident mortel le 31 octobre dernier, lors de la dernière course qu'il avait à disputer à l'effigie de Player's.

« Nous voulons que la saison 2000 marque le retour de l'équipe parmi les écuries qui aspirent au championnat », a déclaré le vice-président au marketing d'Imperial Tobacco, Jean-Paul Blais.

Ce dernier est habilement présenté aux journalistes sportifs comme étant le « président de Player's », ce qui accroît la publicité de la marque tout en y ajoutant une image francophone. Cette manoeuvre ingénieuse, présenter un Québécois comme « président » d'une marque de cigarettes d'une multinationale, a été suivie par JTI-Macdonald, qui affiche maintenant un « président d'Export 'A' », Michel Poirier.



En 2000, le « président de Player's », Jean-Paul Blais, se servira des pilotes Alexandre Tagliani et Patrick Carpentier pour donner une belle image aux cigarettes les plus populaires au pays.

## ■ Une étape à la fois

Lors d'une conférence de presse bien couverte par les médias, à Montréal le 8 décembre, la Société canadienne du cancer a lancé ses trois nouvelles brochures d'aide à la cessation, en version française ou anglaise. Commanditées par Novartis, ces publications de la série *Une étape à la fois* sont disponibles gratuitement sur appel au 1 888 939-3333, ou sur Internet, au [www.cancer.ca/tobacco/indexf.htm](http://www.cancer.ca/tobacco/indexf.htm)

Basées sur les cinq stades du changement, ces brochures portent des titres identifiant leurs destinataires, soit « Pour les fumeurs qui ne veulent pas cesser de fumer », « Pour les fumeurs qui veulent cesser de fumer », et « Aider un fumeur à cesser de fumer ». Celles conçues pour les fumeurs sont ponctuées de nombreux espaces servant à y inscrire leurs réflexions et cheminements.

## ■ De belles résolutions

« Prendrez-vous, au Nouvel An, la résolution de cesser de fumer en l'an 2000 ? » Voilà une question posée en septembre par les sondeurs de Decima à 605 fumeurs canadiens (dont 178 québécois), à la demande de Novartis Canada, le fabricant du timbre Habitrol. Une proportion de 31 % des fumeurs canadiens (dont 39 % des québécois) ont répondu « oui ».

Il y a cinq ans, pour un simple changement d'année, seulement 15 % des fumeurs prenaient cet engagement. Par le passé, 47 % des actuels fumeurs (44 % au Québec) avaient déjà adopté une telle résolution du Nouvel An, sans réussir à la tenir. Si, en l'an 2000, ces belles intentions se concrétisaient, les fabricants canadiens de cigarettes perdraient environ 1 900 000 clients (dont 800 000 au Québec).



Marcel Girard et Louise Labrie, de la Société canadienne du cancer, étaient ravis du succès médiatique du lancement de leurs brochures d'aide à la cessation.

## ■ Jazz GM, c'est confirmé

Le 4 novembre, les organisateurs du Festival international de Jazz de Montréal ont confirmé la rumeur qui circulait depuis quatre mois, à savoir que General Motors deviendra leur nouveau commanditaire principal en 2000, en remplacement de *du Maurier*. Cependant, cette marque de cigarettes s'associera à des volets secondaires du festival, ce qui pourrait lui procurer encore une énorme visibilité.

En l'absence de réglementation provinciale ou fédérale sur les commandites, aucune limite ne semble être imposée aux budgets publicitaires des cigarettiers, même si leurs contributions aux événements diminuent. Étonnamment, les lois restreignent le financement des activités culturelles ou sportives, sans toutefois limiter la publicité qu'en font les fabricants.



En l'absence de réglementation sur les commandites, en appui aux lois sur le tabac, le retrait de *du Maurier* à titre de parrain du festival de jazz ne réduira guère la promotion de cette marque.



L'ex ministre de la Santé, **Jean Rochon**, reçoit des hommages mérités pour son appui à la lutte au tabagisme, de **François Damphousse** de l'ADNF.

### ■ Jean Rochon honoré

Le ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie, Jean Rochon, anciennement ministre de la Santé, s'est vu décerner par l'Association pour les droits des non-fumeurs, un prix d'excellence pour sa remarquable contribution à la lutte au tabagisme au Québec.

« Grâce à votre courage et votre détermination, la province de Québec dispose maintenant d'une excellente loi pour réduire l'impact du tabagisme sur la santé de ses citoyens, » a déclaré, lors de la remise du prix, François Damphousse, directeur du bureau québécois de l'ADNF.

À chaque année, l'Association décerne un prix aux personnes qui se sont distinguées dans leur travail afin de protéger la santé publique, spécifiquement en s'impliquant dans la lutte au tabagisme.

### ■ Taxis sans fumée

Dorénavant, sur l'île de Montréal, il sera possible de se laisser reconduire par un taxi sans humer le fond du cendrier ou respirer la fumée du chauffeur. Un nouveau règlement sur les taxis, adopté par la Communauté urbaine de Montréal le 20 octobre, permet au consommateur de demander un taxi non-fumeur.

Le chauffeur lui-même est soumis à cette interdiction de fumer dans le véhicule et ce, en tout temps. Il est autorisé à refuser d'ef-

fectuer une course si le client désire fumer dans la voiture, laquelle doit être identifiée non-fumeur.

### ■ Franc succès des Poumons Roses en Outaouais

Des milliers de personnes de l'Outaouais ont bénéficié de la *Tournée des Poumons Roses* qui offrait des ateliers pour aider à cesser de fumer, et des kiosques d'information pour le grand public, les entreprises ainsi que pour divers milieux gouvernementaux et scolaires. De plus, la Tournée consistait en des conférences, des activités de sensibilisation et de dépistage de monoxyde de carbone.

En prévision de l'entrée en vigueur, le 17 décembre, des dispositions de la *Loi sur le tabac*, l'Association Les Poumons Roses, le Club d'Eau Plus et Télécom Outaouais ont lancé, le 15 septembre, une tournée régionale qui s'est clôturée, le 8 décembre, par un brillant succès. « Nous confirmons que les objectifs de la Tournée ont non seulement été atteints mais ont été largement dépassés. En effet, nous avons prévu visiter une cinquantaine d'entreprises alors que près de 100 employés ont participé à la Tournée », a affirmé Me Denis Mathieu, responsable de la Tournée.

Cette tournée a suscité chez plusieurs fumeurs le désir d'arrêter de fumer, a constaté Marie Marcaurette, présidente de l'Association Les Poumons Roses : « Cette présence constante leur a redonné l'espoir de pouvoir réussir. »

L'équipe entend poursuivre le travail et offrir encore des ressources.



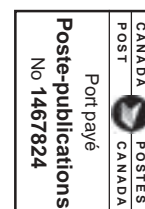
Depuis la chute des taxes de février 1994, les marchands offrent d'attrayants rabais sur les cigarettes.

### ■ Hausse de 10 \$ la cartouche toujours réclamée

Comme l'avait appréhendé Info-tabac au numéro précédent, la cartouche de 200 cigarettes ne coûte que 1,20 \$ de plus aux consommateurs depuis le 6 novembre. Le gouvernement fédéral a majoré ses taxes d'accises sur les cigarettes de 0.60 \$. Le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard ont haussé leurs taxes provinciales d'un montant équivalent.

Les groupes de lutte au tabagisme estiment cette hausse insuffisante et réclament toujours une augmentation de 10 \$ la cartouche afin d'engendrer un effet dissuasif sur la consommation de cigarettes, notamment chez les jeunes.

Tous s'entendent pour dire qu'au rythme où vont les augmentations, c'est en 2049 qu'au Québec on retrouvera les niveaux de taxation de 1994.



## Info-tabac

Le bulletin **Info-tabac** est distribué gratuitement en 1700 exemplaires aux médias, parlementaires et organismes de santé québécois. Le texte intégral du bulletin est aussi disponible sur notre site Internet, au [www.arrete.qc.ca](http://www.arrete.qc.ca).

La reproduction partielle ou intégrale des textes du bulletin est autorisée avec mention de la source. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec — Bibliothèque nationale du Canada, novembre 1996. ISSN 1480-1833. Si vous avez des commentaires ou des suggestions pour notre prochain numéro, n'hésitez pas à contacter la rédactrice en chef, Lucie Desjardins.

Tél.: (514) 525-7025 — Télécopieur: (514) 525-6044

Courriel: [infotab@cam.org](mailto:infotab@cam.org)

Correctrice : Isabelle Masingue.

**Si non distribuable :** apposez le bloc-adresseur sur la fiche d'expédition (pré-adressée au verso) ; retournez à **Info-tabac**, bureau 205, 1988 est, rue Sainte-Catherine, Montréal QC H2K 2H7